

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 01132

Numéro SIREN : 535 288 823

Nom ou dénomination : NEXTALK

Ce dépôt a été enregistré le 04/06/2018 sous le numéro de dépôt 3023

NEXTALK

260 Rue Claude Nicolas LEDOUX

13090 AIX-EN-PROVENCE

Comptes au 31/12/2017



✓

Comptes annuels

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2017	31/12/2016
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	286 295	280 640	5 655	
Fonds commercial	2 359 169		2 359 169	
Autres immobilisations incorporelles	1 593 197	1 543 501	49 695	
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage	425 291	414 947	10 344	
Autres immobilisations corporelles	573 078	407 189	165 889	
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	26 426		26 426	
ACTIF IMMOBILISE	5 263 455	2 646 277	2 617 179	
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	1 701 456		1 701 456	
Autres créances	708 934		708 934	173
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	1 173 416		1 173 416	38 318
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	89 805		89 805	
ACTIF CIRCULANT	3 673 611		3 673 611	38 491
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	8 937 066	2 646 277	6 290 789	38 491

5

Rubriques	31/12/2017	31/12/2016
Capital social ou individuel (dont versé : 223 258)	223 258	40 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 817 994	
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau		-1 404
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	465 687	-285
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	2 506 939	38 311
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	582 881	
PROVISIONS	582 881	
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	750 959	180
Dettes fiscales et sociales	2 357 687	
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	79 869	
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	12 455	
DETTES	3 200 969	180
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	6 290 789	38 491

5

Compte de résultat

Déclaration au 31/12/2017

Rubriques	France	Exportation	31/12/2017	31/12/2016
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	10 061 988	25 739	10 087 727	
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	10 061 988	25 739	10 087 727	
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			257 533	
Autres produits			15	
PRODUITS D'EXPLOITATION			10 345 275	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			4 922 633	282
Impôts, taxes et versements assimilés			235 186	176
Salaires et traitements			2 820 546	
Charges sociales			1 302 166	
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			146 586	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions			58 699	
Autres charges			6 751	
CHARGES D'EXPLOITATION			9 492 566	458
RESULTAT D'EXPLOITATION			852 709	-458
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			61 964	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			61 964	
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			127	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			127	
RESULTAT FINANCIER			61 837	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			914 547	-458

Rubriques	31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		173
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		173
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 560	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	23 284	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	26 844	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-26 844	173
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	245 816	
Impôts sur les bénéfices	176 200	
TOTAL DES PRODUITS	10 407 239	173
TOTAL DES CHARGES	9 941 552	458
BENEFICE OU PERTE	465 687	-285

Ce bilan est conforme

fh
Catherine THOMAS
Présidente de Directoire
NEXTALK

NEXTALK

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017



Rue Rosemonde Gérard – CS 20027 – 29801 BREST CEDEX 9
Téléphone 02 98 02 86 86 – Télécopie 02 98 41 77 73

SELAS AU CAPITAL DE 40 000 EUROS – SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES – MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE
RENNES – SIRET 349 516 427 000 37
UNE ENTITE DU RESEAU DELOITTE

NEXTALK

260 rue Claude Nicolas Ledoux – 13593 Aix en Provence
Société par actions simplifiée au capital de 223 258 €
N° Siren : 535 288 823

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

NEXTALK

Exercice clos le
31 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Nextalk,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société NEXTALK relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

NEXTALK

*Exercice clos le
31 décembre 2017*

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Créances

Comme indiqué dans l'annexe, les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des créances et à la méthodologie de dépréciations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer

NEXTALK

Exercice clos le
31 décembre 2017

la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Brest, le 20 avril 2018

Le commissaire aux comptes

STERENN

Pascale CHARLIER,
Associée

Catherine Thomas

Thomas

Catherine THOMAS
Présidente de Directoire
NEXTALK

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2017	31/12/2016
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	286 295	280 640	5 655	
Fonds commercial	2 359 169		2 359 169	
Autres immobilisations incorporelles	1 593 197	1 543 501	49 695	
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage	425 291	414 947	10 344	
Autres immobilisations corporelles	573 078	407 189	165 889	
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	26 426		26 426	
ACTIF IMMOBILISE	5 263 455	2 646 277	2 617 179	
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	1 701 456		1 701 456	
Autres créances	708 934		708 934	173
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	1 173 416		1 173 416	38 318
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	89 805		89 805	
ACTIF CIRCULANT	3 673 611		3 673 611	38 491
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	8 937 066	2 646 277	6 290 789	38 491

Rubriques	31/12/2017	31/12/2016
Capital social ou individuel (dont versé : 223 258)	223 258	40 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 817 994	
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau		-1 404
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	465 687	-285
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	2 506 939	38 311
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	582 881	
PROVISIONS	582 881	
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	750 959	180
Dettes fiscales et sociales	2 357 687	
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	79 869	
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	12 455	
DETTES	3 200 969	180
Ecart de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	6 290 789	38 491

Rubriques	France	Exportation	31/12/2017	31/12/2016
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	10 061 988	25 739	10 087 727	
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	10 061 988	25 739	10 087 727	
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			257 533	
Autres produits			15	
PRODUITS D'EXPLOITATION			10 345 275	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			4 922 633	282
Impôts, taxes et versements assimilés			235 186	176
Salaires et traitements			2 820 546	
Charges sociales			1 302 166	
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			146 586	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions			58 699	
Autres charges			6 751	
CHARGES D'EXPLOITATION			9 492 566	458
RESULTAT D'EXPLOITATION			852 709	-458
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			61 964	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			61 964	
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			127	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			127	
RESULTAT FINANCIER			61 837	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			914 547	-458

Compte de résultat

Déclaration au 31/12/2017

Rubriques	31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		173
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		173
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 560	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	23 284	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	26 844	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-26 844	173
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	245 816	
Impôts sur les bénéfices	176 200	
TOTAL DES PRODUITS	10 407 239	173
TOTAL DES CHARGES	9 941 552	458
BENEFICE OU PERTE	465 687	-285

CS

1. Faits marquants

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Suivant assemblée générale du 28 avril 2017, les associés ont décidé de réduire le capital social d'un montant de 1 698 euros pour le porter de 40 000 euros à 38 311 euros et d'un montant de 34 311 euros pour le porter de 38 311 euros à 4 000 euros divisé en 4 000 actions de valeur 1 euro chacune.

La branche d'activité centre de contact de la société Monext a fait l'objet d'un apport partiel d'actif au 30 juin 2017 avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2017.

Cet apport partiel d'actif a été rémunéré par la création de 219 258 actions d'une valeur de 1 euro chacune et d'une prime d'apport d'un montant de 1 783 683,19€, soit une valeur totale de 2 002 941,19€. Le capital est alors porté à 223 258 euros divisé en 223 258 actions de valeur 1 euro chacune.

La société Euro Arkéa 7 a changé de dénomination sociale pour devenir NEXTALK en date du 30 juin 2018, et l'adresse de son siège social a été transférée à :

260 rue Claude Nicolas LEDOUX
Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence
CS 60507
13 593 Aix-en-Provence cedex 3.

En date du 7 décembre 2017 les titres détenus par la société Monext, soit 219 258 actions, ont été attribués à la société Crédit Mutuel Arkéa pour une valeur de 2 002 941,19 €. La société Crédit Mutuel Arkéa est devenue l'actionnaire unique de la société Nextalk.

Evénements post clôture :

Il n'y a pas d'événement post clôture.

2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux normes comptables définies par le Plan Comptable Général et selon la réglementation en vigueur résultant des arrêtés des comités de la réglementation comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

CS

Continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables en France.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2-1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production pour les projets immobilisés.

Les amortissements sont calculés suivant la durée de vie prévue et selon le mode linéaire.

Amortissements		Amortissements
Immobilisations incorporelles		fiscalement pratiques
Logiciels	33,1/3 % L	33,1/3 % L
Production immobilisée	20% à 33,1/3 % L	20% à 33,1/3 % L

Le fonds de commerce provient de l'apport partiel d'actif dont a bénéficié la société au 30/06/2018, et qui portait sur l'activité centre de contact de la société Monext pour une valeur de 2 359 168,85€.

Les fonds commerciaux correspondent aux éléments incorporels du fonds de commerce acquis ou apportés qui ne font pas l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan et qui concourent au maintien et au développement du potentiel d'activité de l'entité.

Le fonds commercial est comptabilisé à son coût d'acquisition, hors droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition.

Le règlement ANC n°2015-06, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, a redéfini les critères et modalités d'amortissement et de dépréciation des fonds commerciaux.

Les dispositions du règlement ANC précité n'ont aucune incidence sur les comptes de l'exercice.

Dépréciation du fonds commercial

La dépréciation du fonds commercial est la constatation que sa valeur actuelle est devenue inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

La dépréciation permet de ramener la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur actuelle.

Compte tenu de son caractère non amortissable, le fonds commercial a fait l'objet d'un test de dépréciation au cours de l'exercice.

5

Le test a permis de conclure, sur la base de la valeur d'usage du fonds commercial, déterminée selon la méthode des flux nets de trésorerie actualisés, à l'absence de dépréciation au titre de l'exercice. Pour les immobilisations incorporelles, tant pour celles qui sont amorties que pour celles qui ne font pas l'objet d'un plan d'amortissement, des indices de perte de valeur sont définis et suivis.

La méthode appliquée en matière de comptabilisation des logiciels et autres immobilisations incorporelles créés en interne est la suivante :

- * Les coûts de développement sont comptabilisés en tant qu'actifs si :
 - Il est probable que des avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise
 - Le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

* Toutes les dépenses de création ne répondant pas aux conditions d'activation (et notamment les dépenses d'étude préalable et d'analyse fonctionnelle) sont comptabilisées en charges ;

* toutes les dépenses de création survenues après le début du processus de production (analyse détaillée, développement, recettes, documentation) sont immobilisées.

2-2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.

Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants (L = linéaire ; D = dégressif ; E = exceptionnel) :

Amortissements	Amortissements	
Immobilisations corporelles	pour dépréciation	fiscalement pratiqués
Constructions	5 % L	5 % L
Installations techniques, mat.outillage	20 % L	20 % L
Install. générales agencés, aménagés	10 % L	10 % L
Matériel de transport	25 % L	25 % L
Matériel de bureau et informatique	33,1/3 % L	33,1/3 % L
Mobilier	10 % L	10 % L

2-3 CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

2-4 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation par l'entité du niveau de risque au cas par cas.

2-5 RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est reconnu lors de l'exécution des prestations de services ou lors de la livraison des biens.

Le chiffre d'affaires sur les contrats au forfait est reconnu selon la méthode de l'avancement.

2-6 VALEUR MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées suivant la méthode de premier entré, premier sorti. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur à la clôture est inférieure à la valeur comptable.

3. Notes sur le bilan

3-1 CHARGES A PAYER

Les charges à payer se décomposent de la manière suivante :

Dettes fournisseurs et comptes rattachés 750 959 €
(dont fournisseurs factures non parvenues : 497 231 €)

Autres dettes : 17 707 €
(dont avoirs à établir : 779 €)

Dettes fiscales et sociales : 2 358 579 €
(dont provisions pour charges à payer : 1 132 961 €)

3-2 PRODUITS A RECEVOIR

Les produits à recevoir se décomposent de la manière suivante :

Clients factures à établir : 12 480 €

CS

3-3 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avances concernent majoritairement des prestations de services et des maintenances.

3-4 CAPITAUX PROPRES

La variation des capitaux propres pour un montant de 2 468 628 € correspond à :

- Résultat de l'exercice de 465 687 €.
- Diminution de capital motivé par des pertes : - 1 689 €
- Affectation report à nouveau : 1 689 €
- Diminution de capital non motivé par des pertes : - 34 311 €
- Prime d'apport : 34 311 €
- Augmentation de capital création de titres apport partiel actif : 219 258 €
- Prime d'apport sur création de titres : 1 783 683 €

3-5 ENTREPRISES LIEES

Sociétés du groupe Crédit Mutuel Arkéa

	GIE FEDERAL SERVICES	FEDERAL EQUIPEMENT	CREDIT MUTUEL ARKEA	ARKEA BANKING SERVICES	ABEI	Arkea SCD	FINANCO	MONEXT	SURAVENIR
Chiffre d'affaires	378 747	3 500	114 340	500			67	2 268 484	23 744
Compte client	70 610		79 633				21	288 323	4 352
Facture à établir / Avoir à établir								-779	
Charges	6 180	68	1 673			153 517		1 430 070	
Fournisseurs	1 440	9	159			85 497		136 703	
Compte courant d'intégration fiscale			-21 868						
Compte courant								-40 293	
Compte bancaire					1 136 676				

3-6 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les reprises de provisions pour risques et charges concernent des litiges salariaux.

4. Notes sur le compte de résultat

4-1 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel au 31/12/2017 est composé comme suit :

- Dommages et intérêts prud'hommes : - 3 560 €
- Indemnités Prud'hommes - 23 283 €

5. Autres informations

5-1 REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

5-2 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Il n'y a pas d'engagements hors bilan.

5-3 SITUATION FISCALE LATENTE

	31/12/2017
Participation Salariés	245 816€
Effort construction	12 925€
Provisions Engagements retraite	58 699€
Total Base d'économie futur d'impôts	317 440 €
Taux d'impôts	33,1/3%
Economies futures d'impôts	105 813 €

5-4 ENGAGEMENT DE RETRAITE

La méthode d'évaluation retenue repose sur l'actualisation des droits en fin de carrière.
Une provision est comptabilisée pour un montant de 572 881 €.

Le taux retenu pour l'actualisation des engagements de retraite est le suivant:

- Taux d'actualisation = 1,54 %

5-5 EFFECTIF MOYEN

L'effectif moyen sur l'exercice s'établit à 69 au 31 décembre 2017.

5-6 INTEGRATION FISCALE

La société est comprise dans le périmètre de l'intégration fiscale du groupe Crédit Mutuel Arkéa dont la société mère est Crédit Mutuel Arkéa depuis le 01/01/2017. En matière d'impôt sur les sociétés, conformément aux termes de la convention d'intégration fiscale, l'impôt est déterminé par la filiale, comme en l'absence d'intégration fiscale. Le montant ainsi calculé, déductions faites des avoirs fiscaux et crédits d'impôts éventuels, est dû à la société mère. Au 31/12/2017, le montant d'impôt dû à la société mère est de 21 868 €.

Au 31 décembre 2017 il n'y a pas de déficit fiscal reportable.

CG

5-7 CREDIT D'IMPOT POUR LA COMPETITIVITE ET L'EMPLOI

Le « crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi » (CICE) est comptabilisé en diminution des charges de personnel pour un montant de 154 332 € au 31 décembre 2017.

6. Consolidation

Les comptes de la société Monext sont consolidés par intégration globale dans les comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel Arkéa SA coopérative de crédit - RCS Brest 775 577 018

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			4 238 660
Terrains			
	Dont composants		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.			425 866
Installations générales, agenc., aménag.			308 960
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			266 745
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			1 001 571
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			26 426
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			26 426
TOTAL GENERAL			5 266 658

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			4 238 660	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn., matériel et outillages ind.		575	425 291	
Installations générales, agencements divers			308 960	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier		2 627	264 118	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		3 202	998 369	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			26 426	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			26 426	
TOTAL GENERAL		3 202	5 263 455	

5

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 735 305	88 836		1 824 141
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	405 658	9 864	575	414 947
Installations générales, agenc. et aménag. divers	165 024	31 230		196 253
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	196 907	16 656	2 627	210 936
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	767 588	57 750	3 202	822 136
TOTAL GENERAL	2 502 893	146 586	3 202	2 646 277

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	

FRAIS ETBL

AUT. INC.

Terrains

Construct.

- sol propre

- sol autrui

- installations

Install. Tech.

Install. Gén.

Mat. Transp.

Mat bureau

Embal récup.

CORPOREL.

Acquis. titre

TOTAL

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
---	------------------	---------------	-----------	----------------

Frais d'émission d'emprunts à étaler

Primes de remboursement des obligations

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				

PROVISIONS REGLEMENTEES

Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires		847 578	274 697	572 881
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer		54 800	44 800	10 000
Autres provisions pour risques et charges				

PROVISIONS RISQUES ET CHARGES

902 378 319 497 582 831

Dépréciations immobilisations incorporelles
Dépréciations immobilisations corporelles
Dépréciations titres mis en équivalence
Dépréciations titres de participation
Dépréciations autres immobilis. financières
Dépréciations stocks et en cours
Dépréciations comptes clients
Autres dépréciations

DEPRECIATIONS

TOTAL GENERAL	902 378	319 497	582 881
----------------------	----------------	----------------	----------------

Dotations et reprises d'exploitation	902 378	257 533
Dotations et reprises financières		61 964
Dotations et reprises exceptionnelles		

Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice

65

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	26 426		26 426
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 701 456	1 701 456	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	3 022	3 022	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	37 187	37 187	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	532 657	532 657	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	136 068	136 068	
Charges constatées d'avance	89 805	89 805	
TOTAL GENERAL	2 525 621	2 500 195	26 426

Montant des prêts accordés en cours d'exercice

Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an - 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	750 959	750 959		
Personnel et comptes rattachés	918 860	918 860		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	463 094	463 094		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	731 691	731 691		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	244 042	244 042		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	62 161	62 161		
Autres dettes	17 708	17 708		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	12 455	12 455		
TOTAL GENERAL	3 200 969	3 200 969		

Emprunts souscrits en cours d'exercice

Emprunts remboursés en cours d'exercice

Emprunts, dettes contractés auprès d'associés

Composition du capital social

Déclaration au 31/12/2017

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	a la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	223 258			1
Actions amorties				0,00
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				0,00
Actions préférentielles				0,00
Parts sociales				0,00
Certificats d'investissements				0,00

Situation à l'ouverture de l'exercice	Solde
---------------------------------------	-------

Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs	38 311
Distributions sur résultats antérieurs	
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs	38 311

Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
--------------------------------	----------	---------

Variations du capital	36 000	219 258
Variations des primes liées au capital		1 783 683
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées		
Autres variations		36 000
Résultat de l'exercice		465 687

SOLDE	2 468 628
-------	-----------

Situation à la clôture de l'exercice	Solde
--------------------------------------	-------

Capitaux propres avant répartition	2 506 939
------------------------------------	-----------

5

Rubriques	Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires	Total	Total	%
	France	Export	31/12/2017	31/12/2016	
Ventes de prestations de services	10 061 988	25 739	10 087 727		

Catherine Thomas
Thomas

Catherine THOMAS
Présidente de Directoire
NEXTALK

TOTAL	10 061 988	25 739	10 087 727
-------	------------	--------	------------

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE
DU 16 mai 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le 16 mai 2018,

Crédit Mutuel ARKEA, Société coopérative à forme anonyme dont le siège social est situé 1 rue Louis Lichou – Le Relecq Kerhuon – 29480 Le Relecq Kerhuon, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Brest sous le numéro 775 577 018, (ci-après « l'Associé unique »).

Associé unique de la société NEXTALK, société par actions simplifiée au capital de 223 258 euros, dont le siège social est situé 260 RUE Claude Nicolas Ledoux – Pôle d'Activité d'Aix en Provence – CS 30548 – 13594 Aix en Provence Cedex 3, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Aix en Provence sous le numéro 535 288 823 (« Société »),

a pris les décisions relatives à :

- *l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;*
- *l'affectation du résultat ;*
- *la distribution des dividendes ;*
- *la modification de la durée du mandat des membres du Conseil de surveillance ;*
- *le renouvellement du Conseil de surveillance ;*
- *les pouvoirs pour formalités*

PREMIÈRE DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos au 31 Décembre 2017 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, l'Associée Unique donne quitus de leur gestion pour l'exercice 2017 aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique approuve le Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées par l'article L 227-10 du Code de Commerce.

TROISIEME DECISION

L'Actionnaire Unique constatant que le bénéfice de l'exercice 2017 s'élève à 465 687 euros et que le report à nouveau en compte est nul décide d'affecter cette somme comme suit :

- Réserve légale : 23 284 euros
- Report à nouveau : 442 403 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'il n'y a pas eu de dividendes versés au cours des trois précédents exercices.

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président de la société, décide de modifier la durée du mandat des membres du Conseil de surveillance en la fixant à 3 ans contre 1an actuellement. Il décide en conséquence de modifier en conséquence l'article 11.2 des statuts comme suit :

Ancienne rédaction

« article 11.2 – Fins des fonctions

La durée du mandat des Membres du Conseil de surveillance est fixée à un (1) an et prend fin à l'occasion de la décision collective des associés relative aux comptes annuels de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Les Membres du Conseil de surveillance sont rééligibles. »

Les Membres du Conseil de surveillance peuvent être révoqués ad nutum, à tout moment et sans préavis, par la collectivité des associés, sans que cette décision n'ait à être motivée.

Les Membres peuvent démissionner moyennant un préavis de trois (3) mois.

Nouvelle rédaction

NEXTALK SAS – au capital de 223 258 euros 6 N° 535 288 823 RCS Aix en Provence – 260 Rue Claude Nicolas Ledoux – Pôle d'activité d'Aix en Provence – CS 30548 – 13594 Aix en Provence Cedex 3

« article 11.2 – Fins des fonctions La durée du mandat des Membres du Conseil de surveillance est fixée à trois (3) ans et prend fin à l'occasion de la décision collective des associés relative aux comptes annuels de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Les Membres du Conseil de surveillance sont rééligibles. »

Les Membres du Conseil de surveillance peuvent être révoqués ad nutum, à tout moment et sans préavis, par la collectivité des associés, sans que cette décision n'ait à être motivée.

Les Membres peuvent démissionner moyennant un préavis de trois (3) mois. »

CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique constatant que les mandats de membres de Conseil de Surveillance de Monext, représenté par Monsieur Guillaume Prin, de Monsieur Frédéric Diverrez et de Monsieur Philippe Rouxel arrivent à échéance au jour des présentes, décide de renouveler les mandats de Monext, représenté par Monsieur Guillaume Prin, et de Monsieur Philippe Rouxel pour une durée de 3 ans.

Ceux-ci expireront au jour de la Décision de l'Associé Unique 2021 statuant sur les comptes de l'exercice 2020.

SIXIEME DECISION

L'Associé Unique nomme en qualité de membre du Conseil de Surveillance Monsieur Michel BLANCHARD.

Son mandat expirera lors de la décision de l'Associé Unique de 2021 statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

SEPTIEME DECISION

L'Associé Unique nomme en qualité de membre du Conseil de Surveillance Monsieur Patrick LE PROVOST.

Son mandat expirera lors de la décision de l'Associé Unique de 2021 statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

HUITIEME DECISION

L'Associé Unique nomme en qualité de membre du Conseil de Surveillance le Crédit Mutuel ARKEA, représenté par Monsieur Frédéric DIVERREZ.

Son mandat expirera lors de la décision de l'Associé Unique de 2021 statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

NEXTALK SAS – au capital de 223 258 euros 6 N° 535 288 823 RCS Aix en Provence – 260 Rue Claude Nicolas Ledoux – Pôle d'activité d'Aix en Provence – CS 30548 – 13594 Aix en Provence Cedex 3

NEUVIEME DECISION

L'Associé Unique, en application de l'article 11.3 des statuts, propose au Conseil de surveillance de renouveler Monsieur Christian Jain en qualité de Président du Conseil de Surveillance pour la durée de son mandat.

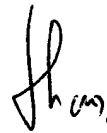
DIXIEME DECISION

L'Actionnaire Unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès-verbal, qui a été signé par l'actionnaire unique et consigné sur le registre de ses décisions.

P.

Pour Crédit Mutuel ARKEA
Monsieur Ronan LE MOAL



Catherine THOMAS
Présidente de Directoire
NEXTALK

100-100000

Copyright © 1994
by the American Psychological Association
0893-3200/94 \$12.00 + .00

PROJET DES DECISIONS PRESENTEES A L'ASSOCIE UNIQUE
le 16 mai 2018

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos au 31 Décembre 2017 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, l'Associée Unique donne quitus de leur gestion pour l'exercice 2017 aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique approuve le Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées par l'article L 227-10 du Code de Commerce.

TROISIEME DECISION

L'Actionnaire Unique constatant que le bénéfice de l'exercice 2017 s'élève à 465 687 euros et que le report à nouveau en compte est nul décide d'affecter cette somme comme suit :

- Réserve légale : 23 284 euros
- Report à nouveau : 442 403 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'il n'y a pas eu de dividendes versés au cours des trois précédents exercices.

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président de la société, décide de modifier la durée du mandat des membres du Conseil de surveillance en la fixant à 3 ans contre 1an actuellement. Il décide en conséquence de modifier en conséquence l'article 11.2 des statuts comme suit :

Ancienne rédaction

NEXTALK SAS – au capital de 223 258 euros 6 N° 535 288 823 RCS Aix en Provence – 260 Rue Claude Nicolas Ledoux – Pôle d'activité d'Aix en Provence – CS 30548 – 13594 Aix en Provence Cedex 3

« article 11.2 – Fins des fonctions

La durée du mandat des Membres du Conseil de surveillance est fixée à un (1) an et prend fin à l'occasion de la décision collective des associés relative aux comptes annuels de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Les Membres du Conseil de surveillance sont rééligibles. »

Les Membres du Conseil de surveillance peuvent être révoqués ad nutum, à tout moment et sans préavis, par la collectivité des associés, sans que cette décision n'ait à être motivée.

Les Membres peuvent démissionner moyennant un préavis de trois (3) mois.

Nouvelle rédaction

« article 11.2 – Fins des fonctions La durée du mandat des Membres du Conseil de surveillance est fixée à trois (3) ans et prend fin à l'occasion de la décision collective des associés relative aux comptes annuels de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Les Membres du Conseil de surveillance sont rééligibles. »

Les Membres du Conseil de surveillance peuvent être révoqués ad nutum, à tout moment et sans préavis, par la collectivité des associés, sans que cette décision n'ait à être motivée.

Les Membres peuvent démissionner moyennant un préavis de trois (3) mois. »

CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique constatant que les mandats de membres de Conseil de Surveillance de Monext, représenté par Monsieur Guillaume Prin, de Monsieur Frédéric Diverrez et de Monsieur Philippe Rouxel arrivent à échéance au jour des présentes, décide de renouveler les mandats de Monext, représenté par Monsieur Guillaume Prin, et de Monsieur Philippe Rouxel pour une durée de 3 ans.

Ceux-ci expireront au jour de la Décision de l'Associé Unique 2021 statuant sur les comptes de l'exercice 2020.

SIXIEME DECISION

L'Associé Unique nomme en qualité de membre du Conseil de Surveillance Monsieur Michel BLANCHARD.

Son mandat expirera lors de la décision de l'Associé Unique de 2021 statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

NEXTALK SAS – au capital de 223 258 euros 6 N° 535 288 823 RCS Aix en Provence – 260 Rue Claude Nicolas Ledoux – Pôle d'activité d'Aix en Provence – CS 30548 – 13594 Aix en Provence Cedex 3

SEPTIEME DECISION

L'Associé Unique nomme en qualité de membre du Conseil de Surveillance Monsieur Patrick LE PROVOST.

Son mandat expirera lors de la décision de l'Associé Unique de 2021 statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

HUITIEME DECISION

L'Associé Unique nomme en qualité de membre du Conseil de Surveillance le Crédit Mutuel ARKEA, représenté par Monsieur Frédéric DIVERREZ.

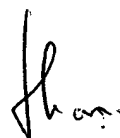
Son mandat expirera lors de la décision de l'Associé Unique de 2021 statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

NEUVIEME DECISION

L'Associé Unique, en application de l'article 11.3 des statuts, propose au Conseil de surveillance de renouveler Monsieur Christian Jain en qualité de Président du Conseil de Surveillance pour la durée de son mandat.

DIXIEME DECISION

L'Actionnaire Unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.



Catherine THOMAS
Présidente de Directoire
NEXTALK

24M 27 10000
24M 27 10000
24M 27 10000